

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mars 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**MODIFICATION DE
L'ORGANISATION
DES COMMISSIONS
D'ATTRIBUTION AUX
MODES D'ACCUEIL
(CAMA) DES
JEUNES ENFANTS :
MISE EN PLACE
D'UN BAREME DE
COTATION**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Martin DOUXAMI, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL par Lucie FERRANDON, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Vincent DURAND par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Jimmy VIVANTE, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

OBJET : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION AUX MODES D'ACCUEIL (CAMA) DES JEUNES ENFANTS : MISE EN PLACE D'UN BAREME DE COTATION

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du 8 décembre 2023 du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

CONSIDERANT la volonté du Conseil départemental d'uniformiser les modes de cotations des CAMA départementales

CONSIDERANT la volonté de la ville des Lilas de fixer des critères lisibles et transparents pour l'octroi des places lors de ses Commissions d'attribution aux modes d'accueil (CAMA) des jeunes enfants,

CONSIDERANT la volonté municipale de proposer une seule et même cotation pour tous les habitants de la ville des Lilas

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ADOPTE la grille de cotation de la Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA).

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

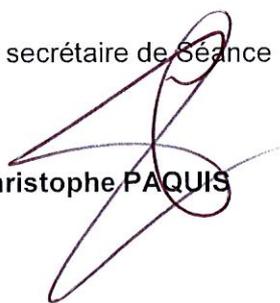
Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance


Christophe PAQUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230309-D39-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

23 MARS 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.